



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

# Assemblée plénière

Jeudi 26 juin 2014

## Débat sur la réforme territoriale

### Intervention de Guillaume CROS

Monsieur le Président,  
Cher-ère-s collègues,

Perte du pouvoir d'achat, augmentation du chômage, crise politique, mouvements sociaux - cheminots, intermittents et précaires - , crise écologique ... L'année 2014 reste une année particulièrement rude pour nos concitoyens. La dégradation de la situation économique, la montée des extrêmes et la désaffection des urnes à chaque élection, nous obligent nous, élu-es régionaux, à opérer de vrais choix, sur fond de transition écologique, en matière de transports, de modèle énergétique ou d'égalité des territoires. Changement d'autorité de gestion pour le FEADER, redéfinition du Programme de Développement Rural, de la stratégie régionale du Contrat de Plan Etat-Région, nouveau Plan Bio, et bien sur réforme territoriale pour ne citer que ceux-là, 2014 est une année charnière qui va déterminer les prochaines années pour notre Région. Réponses aux enjeux économiques et sociaux, aménagement du territoire, préservation de l'environnement, mobilités : les Régions sont bel et bien l'échelon pertinent pour mettre en cohérence les dynamiques de territoires, ces grands programmes nous y engagent.

Nous, élu-es écologistes, nous serons particulièrement vigilants sur ces programmes pluri-annuels et leurs orientations budgétaires, dans la perspective d'un nouvel acte de la décentralisation que nous espérons majeur et qui est indispensable pour engager efficacement l'indispensable transition écologique.

Avec 26 régions, 102 départements, 36 571 communes et 17 698 groupements de communes, l'organisation institutionnelle française n'est plus rationnelle. Difficile pour beaucoup de citoyens de comprendre le fonctionnement des différentes strates au niveau régional, cantonal ou local, ni leurs champs d'interventions. Nous Écologistes, avons toujours défendu l'évolution vers une République des territoires dans une Europe fédérale. Nous avons toujours plaidé pour que l'échelon régional soit renforcé afin d'affirmer de réels dynamismes capables d'impulser des politiques originales, puisant dans la diversité des territoires la force de répondre aux aspirations de leurs habitants.

Les orientations générales qui sont annoncées dans le projet de loi portant « nouvelle organisation territoriale de la République », à savoir le renforcement des Régions et des intercommunalités, la suppression des Conseils généraux, la clarification des compétences, vont dans le sens que les Écologistes réclament depuis longtemps. C'est pourquoi nous sommes pour cette réforme. Cette réforme, le groupe Europe Ecologie la sait attendue et la juge nécessaire. Elle comporte des changements profonds pour les Régions : des nouvelles compétences, le caractère prescriptif des Schémas régionaux, l'introduction d'un pouvoir réglementaire (qui reste à préciser), et des dispositions pour la transparence financière et la démocratie locale.

Mais elle nous semble aujourd'hui mal engagée : si on veut la réussir, on doit se donner les moyens, pour la mener, d'une méthode plus pertinente, intégrant les grilles géographiques, sociales, environnementales, culturelles et économiques des territoires.

La réforme telle qu'elle est présentée aujourd'hui apparaît gouvernée essentiellement par des impératifs économiques. Or la seule logique économique ne peut servir de socle à une réforme de cette ampleur. L'égalité des territoires doit être au fondement des nouvelles compétences comme de la définition de leurs ressources. Pour sortir d'une vision des territoires comme moteurs d'une hypothétique croissance économique, nous devons aller vers une véritable autonomie des territoires qui seule leur permettra de définir leur trajectoire de développement, d'adaptation et de soutenabilité.

Cela implique que l'égalité des territoires soit analysée au regard d'indicateurs de richesses alternatifs au PIB. Cela implique aussi qu'on préserve la clause de compétence générale aux régions. La suppression de cette clause était motivée par le millefeuille et la superposition des compétences, si les conseils généraux sont supprimés, cette superposition disparaît d'elle même. Même s'il semble que la Région garde une compétence partagée sur la culture, le tourisme et le sport, la clause est aussi indispensable pour le droit à l'expérimentation.

Il faut savoir se saisir de cette réforme pour nous engager dans un aménagement durable et équilibré de nos territoires et vers une démocratie renouvelée.

Quelle doit être cette réforme pour les écologistes ? Pour répondre précisément à cette question, je vais laisser la parole à Gérard Onesta.

Je vous remercie.